



4A

Republique Du Niger

52ème session de la Commission de la Condition de la Femme

**ALLOCUTION DE
S.E. MADAME BARRY BIBATA GNANDOU
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT**

NEW YORK, 27 FEVRIER 2008

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, nos très vives félicitations suite à votre élection à la Présidence de nos travaux. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau. Nous ne doutons point que sous votre présidence nos travaux seront couronnés de succès. Je puis vous assurer de la disponibilité et de la volonté constante de la délégation du Niger à œuvrer sous vos auspices pour le succès des travaux de la présente session.

Monsieur le Président,

Le Niger, par ma voix, voudrait saisir cette occasion pour louer les efforts que la Commission de la Condition de la Femme a toujours déployé en vue de créer un environnement favorable à la promotion de l'équité et de l'égalité entre l'homme et la femme gage d'un développement humain durable.

Nous réitérons notre soutien total, à la « Campagne mondiale contre les violences faites aux femmes » lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies.

Au Niger où elles représentent 50,14 % de la population, les femmes ne bénéficient pas autant que les hommes des fruits du progrès économique et social. En effet, de nombreuses disparités persistent entre les hommes et les femmes et ce, dans tous les domaines.

Cette situation d'inégalités entre les sexes qui constitue une préoccupation internationale, interpelle tous les acteurs du développement.

C'est pour cette raison qu'une forte mobilisation en faveur du financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme s'avère nécessaire.

Conscientes de la situation, les autorités nigériennes, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Mamadou Tandja, Président de la République du Niger, ont fait de la prise en compte du genre une priorité. C'est ainsi que le budget affecté au Ministère en charge de la Promotion de la Femme a connu une augmentation en terme réel de 40 % entre 2005 et 2008.

La mise en œuvre des politiques et programmes de développement a permis d'enregistrer les avancées ci-après :

- au niveau de l'éducation primaire, le taux brut de scolarisation des filles est passé de 33,3 % en 2002 à 47,4 % en 2007. Quant à la proportion des filles scolarisées, elle est passée de 29,6 % en 2001 à 41,5 % en 2007.
- Dans le domaine de la santé, des mesures prises à travers la gratuité du dépistage et du traitement des cancers du sein et de l'utérus, ainsi que celle des

soins relatifs à l'accouchement par césarienne et à l'extraction du fibrome, la mise en œuvre du programme de santé de la reproduction et l'adoption d'une loi ont permis une réduction de la mortalité maternelle de 428 pour 100.000 naissances en 2001 à 273 pour 100.000 en 2006. Dans le même cadre, on note non seulement l'exécution d'activités de prévention, mais également l'adoption d'une loi sur le VIH/SIDA, la relance du Programme Elargi de vaccination et de celui de la lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA ;

- Sur le plan juridique, des dispositions réprimant les violences à l'égard des femmes ont été introduites dans le code pénal en 2004.
- Dans le domaine de la participation politique, l'adoption de la loi sur les quotas a permis d'améliorer la représentation des femmes aux instances de décision : au parlement elle est passée de 1 femme députée sur 83 en 1999 à 14 sur 113 en 2004, passant ainsi de 1,2 % à 12,4 %. Dans le Gouvernement la représentation féminine est passée à 25 % avec huit femmes ministres sur 32 en 2007.
- Sur le plan économique, des lignes de crédits exclusivement destinés aux femmes ont été ouvertes à travers une mutuelle d'épargne et de crédit et dans le Programme Spécial du Président de la République. Pour accompagner la promotion économique des femmes, le Gouvernement a décidé de la création d'une Banque des Femmes.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs**

Malgré ces résultats encourageants enregistrés par mon pays, grâce aussi, à l'appui des partenaires au développement et à la participation de la société civile, des défis restent à relever. Il s'agit essentiellement de :

- L'amélioration de la représentativité des femmes aux instances de décision à travers le renforcement de leurs capacités en leadership ;
- Le renforcement du pouvoir économique des femmes en vue d'assurer leur autonomisation à travers la création d'activités génératrices de revenus, le développement de micro-entreprises, l'allègement des tâches domestiques pour les femmes rurales.
- Le renforcement des capacités institutionnelles des structures gouvernementales et non gouvernementales chargées de la promotion de la femme et du genre.

A cet égard, il est inscrit en perspective, l'adoption et la mise en œuvre de la politique Nationale Genre à travers des axes stratégiques relatifs à la promotion sociale, juridique, politique et économique des femmes.

Dans ce cadre, l'UNFPA a déjà facilité l'organisation d'une visite de travail des parlementaires européens au Niger sur les questions de population, de la santé de la reproduction, du statut juridique de la femme, des mutilations génitales féminines et de promotion de l'équité et de l'égalité des sexes. Notons aussi qu'avec les appuis de

l'UNFPA et du Gouvernement Américain, la prise en charge des femmes fistuleuses est devenue une réalité.

Par ailleurs, le Niger réaffirme son engagement pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'aide au développement qui mettra un accent particulier sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'affermissement de la croissance, le renforcement des capacités et l'accélération des avancées vers les OMD.

Monsieur le Président, ma délégation et moi-même sommes persuadées que les résultats qui seront issus de ce forum permettront une réduction sensible des inégalités entre les hommes et les femmes et d'avancer ainsi vers l'atteinte des OMD.

Je ne terminerai mon allocution sans présenter les remerciements du gouvernement du Niger aux partenaires au développement qui oeuvrent sans cesse à nos côtés pour le bien être de nos populations en général et celui des femmes en particulier. Ces remerciements s'adressent aux agences du système des Nations Unies à savoir le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNIFEM, ainsi que nos partenaires bilatéraux notamment la Coopération Belge, Canadienne, Danoise pour leur constante disponibilité à soutenir les actions entreprises par le Gouvernement du Niger dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie.